

L'ETAT DES LANGUES DANS LE MONDE ET L'AVENIR DU FRANÇAIS

Recteur Christian NIQUE

L'humanité ne serait pas devenue ce qu'elle est si la faculté de langage n'était pas apparue il y a environ 100 000 ans, sans doute grâce à une évolution de la taille du cerveau humain: les langues sont le produit de cette faculté de langage. Chaque langue est composée d'un ensemble de sons et d'un ensemble de règles qui permettent d'associer ces sons pour produire des significations. Il existe une diversité considérable de langues, et les linguistes les regroupent par familles: les langues qui ont des caractéristiques communes ou proches font partie d'une même famille, parce qu'elles sont issues d'une même langue qui a évolué de manières diverses sur des territoires divers. Il existe environ deux cents familles et au total plusieurs milliers de langues.

La faculté de langage a produit une grande diversité de langues, et la diversité des langues a contribué à la diversité des cultures et des histoires au sein de l'humanité. C'est évidemment parce que les langues portent chacune une culture et une histoire spécifiques que les humains sont attachés à leur langue propre, qui est pour chacun un élément essentiel d'identité.

Ce rapport particulier de chaque communauté et de chaque individu à sa langue n'empêche pourtant pas les langues d'évoluer au fil du temps. Aucune langue n'est jamais définitivement stabilisée: elles se transforment lentement, insensiblement, et il arrive qu'elles disparaissent.

Depuis quelques années, l'humanité a pris conscience d'une accélération de la mort de langues et d'une diminution considérable de la diversité culturelle sur la planète. Qu'en est-il précisément? Le nombre des langues de l'humanité diminue-t-il fortement? Quel est l'avenir de la diversité linguistique? Allons-nous vers un Babel à l'envers?

Pour ce qui concerne la langue française, elle n'est pas, loin s'en faut, en situation de disparaître. Mais de nombreuses voix s'élèvent pour alerter sur le fait que les évolutions en cours conduiraient vers sa dégradation et son recul face à l'anglais. D'autres n'y voient que des dynamiques « naturelles » à l'œuvre depuis toujours dans toutes les langues. Qu'en est-il réellement? L'anglais la menace-t-il? Y-a-t-il danger pour la culture que porte notre langue?

Faire le point sur l'état actuel des langues sur la planète, puis sur l'état et l'avenir du français dans le monde, et enfin sur l'état et l'avenir du français en France, tels sont les trois objectifs, donc les trois parties, qui seront développées ci-après.

1- LES LANGUES ACTUELLES DE L'HUMANITE.

1.1-L'impossible dénombrement des langues.

Personne ne sait combien de langues sont parlées sur la planète. Pour les professeurs Mickael Krauss et Roland Breton, ce serait 6000 ; pour Michel Malherbe, 3000 ; pour le Professeur Louis-Jean Calvet : 7266. Des organisations internationales avancent des nombres : *Linguasphere Observatory* (association de chercheurs européens) : 4994 ; l'Organisation internationale de normalisation ISO : 7840 ; le SIL (*Summer Institute of languages*, organisation confessionnelle américaine qui a entrepris le répertoire pour traduire la Bible) : 7097 ; l'UNESCO : 6000 ; la *Cambridge Encyclopedia of language* : entre 3000 à 10 000 ; et Claude Hagège, professeur au Collège de France, entre 4500 et 6000, voire entre 4000 et 8000. Bref, nous ne savons pas quelle est la réalité¹.

L'une des difficultés est qu'il n'existe pas de définition unanimement acceptée du mot langue ni de ce qui distingue une langue d'un dialecte. Au plan linguistique, il n'y a aucune différence : c'est en fonction de leur statut social qu'on les nomme langue ou dialecte. Mais les critères pour cela sont divers : pour certains, une langue est un dialecte devenu officiel ou dominant ; pour d'autres, c'est le fait qu'il ait en outre une écriture et une littérature et qu'il ait fait l'objet d'une normalisation ; pour d'autres, les dialectes sont des variétés utilisées sur un large territoire, la langue étant celui des dialectes devenu le plus prestigieux ou la somme de ces dialectes.

La situation en France illustre le fait que ces dénominations varient fortement. Concernant la région d'oïl, outre le français, les dialectologues Jacqueline Picoche et Christine Marchello-Nizia considèrent qu'il y a une langue d'oïl formée de dialectes (le picard, le normand, le wallon...) ². Le linguiste Bernard Cerquiglini considère, lui, que ces variétés sont des langues (franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon-morvandiau et lorrain) ³. Mais quatre ans plus tard il refait de ces langues des dialectes ⁴. Le linguiste Pierre Encrevé ne le suit pas et parle en 2007 « des » langues d'oïl ⁵. Un rapport au ministre de la Culture, le rapport Rémi Caron,

¹ Ces différentes estimations sont celles qui étaient disponibles en novembre 2016, lors de la préparation de la présente conférence. Les nombres avancés par Mickael Krauss et par Roland Breton sont mentionnés dans l'Atlas des langues du monde de Roland Breton (2003). L'estimation de Michel Malherbe est extraite de son livre *Les langages de l'humanité* (2010), et celle de Louis-Jean Calvet de son livre *Les confettis de Babel* (2013). Le nombre annoncé par *Linguasphere Observatory* est cité dans R. Breton, *Atlas des langues du monde* (2013), et celui de l'Agence de normalisation ISO dans L.J. Calvet, *Les confettis de Babel* (2013). L'estimation du SIL est mentionnée sur son site *Ethnologue.com*, celle de l'UNESCO sur son site *unesco.org.*, et celle de Claude Hagège est extraite de son ouvrage *Halte à la mort des langues* (2000) et d'une conférence, « Le monde et la diversité des langues », canal-u.tv, 5 mai 2010.

² *Histoire de la langue française*, 1999 p.7, 17, 34-35.

³ *Les langues de la France*, 1999, paragraphe 4.

⁴ *Les langues de France*, 2003, p.12).

⁵ *Conversations sur la langue française*, p.38 et p.55.

adopte lui aussi la première position de Cerquiglini (les variétés des idiomes d'oïl sont des langues) mais sa liste en comporte une de plus (le champenois)⁶. Concernant la région d'oc, (Picoche et Marchello-Nizia, Cerquiglini, Encrevé et Caron) sont tous d'accord pour considérer, outre le français, qu'il existe une seule langue, l'occitan, formée de cinq dialectes (gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois), mais le linguiste Claude Hagège considère, lui, que ces cinq idiomes sont tous non pas des dialectes mais bien des langues⁷. Selon les points de vue, le nombre des langues d'oïl et d'oc oscille entre trois et seize.

De telles différences sont fréquentes. L'alsacien, en général considéré comme dialecte, pourrait l'être comme langue puisqu'il dispose d'une transcription écrite distincte de l'allemand. Le morvandiau et le nissart sont pour certains des langues et pour d'autres des dialectes. La langue serbo-croate a éclaté en deux langues après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, mais ces deux langues n'en font toujours qu'une pour les linguistes. Les autorités chinoises considèrent qu'il y a en Chine une langue et six dialectes, mais beaucoup de linguistes considèrent que ce sont sept langues. Certains appellent langue ce que d'autres appellent dialecte, et inversement. La définition que donnait déjà Du Marsais en 1769 exprime bien les raisons de ces différences de dénomination : « tout langage qui est usité parmi les personnes de premier rang d'une nation est appelé langue ; mais celui qui n'est en usage que parmi le bas-peuple se nomme jargon⁸ ».

L'autre difficulté à dénombrer les langues provient du fait qu'il existe, dans des régions très isolées, des populations dont certains parlers n'ont jamais été recensés, ainsi que des populations dont les parlers n'ont pas été suffisamment analysés pour que l'on puisse déterminer s'il vaut mieux les appeler langues ou dialectes. C'est le cas par exemple en Papouasie, dans la région himalayenne, ou encore en Afrique.

Ces incertitudes démontrent qu'il est en réalité illusoire de vouloir comptabiliser précisément les langues. C'est la raison pour laquelle les plus prudents avancent des fourchettes comme « de 3000 à 10 000 ». Selon les points de vue, le nombre des langues varie. La plupart des spécialistes estiment, avec une part d'arbitraire, que ce nombre avoisine 6000. Mais il ne s'agit là que d'une approximation.

1.2- Le plurilinguisme : « état normal de l'humanité ».

Puisqu'il y a 197 pays et autour de 6000 langues, c'est qu'il y a plusieurs langues par pays : en moyenne environ 30. Certains pays sont quasiment unilingues (le Japon, Cuba, les deux Corée, le Rwanda...), mais la quasi-totalité sont plurilingues. S'il ne se parle que 12 langues en Érythrée, 4 en Andorre, 4 en Suisse, il s'en parle 816 en Papouasie-Nouvelle Guinée, 410 au Nigéria, 407 en Inde, 289 au Mexique). Selon Jacques Leclerc, plus de 90% de la population mondiale serait « dans une situation de multilinguisme plus ou moins accentué »⁹.

⁶ Rémi Caron, Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité interne, Ministère de la culture, DGLFLF, 2013, p.92.

⁷ « Le monde et la diversité des langues », canal-u.tv, 5 mai 2010.

⁸ Dans Les véritables principes de la grammaire.

⁹ Université de Laval ; axl.cefanelaval.ca.

Mais les langues diverses n'ont pas toutes le même statut, et les locuteurs multilingues les utilisent dans des situations spécifiques en fonction du statut de chacune. On distingue ainsi les langues « vernaculaires » (langues d'une communauté sur son territoire) et les langues « véhiculaires » (on dit aussi parfois « lingua franca » : langues utilisées pour permettre l'intercompréhension des communautés qui n'ont pas la même langue vernaculaire). On distingue également les langues premières (utilisées quotidiennement dans la famille et avec les proches) et les langues secondes (utilisées quotidiennement dans la vie sociale ou professionnelle). Le français est vernaculaire en France, mais il est véhiculaire dans plusieurs pays d'Afrique : un africain peut avoir l'ewondo comme langue vernaculaire et première, le peul comme langue seconde, et le français comme langue véhiculaire.

Les langues se distinguent également par leurs statuts juridiques : un État peut décider de conférer à l'une ou à plusieurs le statut de « langue officielle », de « langue nationale », ou encore de « langue minoritaire ». Une langue officielle est en général la langue des institutions, de la diplomatie, et souvent de l'administration et de l'enseignement. Une langue nationale est en général une langue parlée par une partie de la population à laquelle l'État reconnaît des droits spécifiques, comme par exemple celui d'utiliser sa langue dans les démarches administratives. Une langue minoritaire est une langue parlée par une communauté relativement peu nombreuse et à qui quelques droits sont également reconnus, comme celui de scolariser partiellement ses enfants dans cette langue minoritaire. La Guinée, où l'on parle une vingtaine de langues, en a ainsi une officielle et six nationales. Le Tchad en possède deux officielles et 144 nationales. L'Afrique du Sud en possède deux officielles fédérales, neuf officielles régionales, et six minoritaires.

L'attribution d'un statut juridique aux langues est cependant loin d'être généralisé. Qu'elles en aient un ou non, il n'est pas rare de rencontrer des populations qui parlent une langue à la maison, une seconde à l'école, au travail ou sur le marché, une troisième dans leurs démarches auprès de l'administration, et une quatrième dans les déplacements internationaux. 90% de la population mondiale vit dans un territoire multilingue¹⁰, ce qui ne signifie pas que tous parlent toutes les langues de leur territoire, mais en tous cas que tous sont en contact avec plusieurs langues. Comme l'a écrit le linguiste Pierre Encrevé, « l'état normal de l'humanité, c'est le multilinguisme »¹¹.

1.3- Les langues en danger et la disparition massive de langues.

Les langues naissent, évoluent, se transforment et parfois meurent. Il est impossible de déterminer le nombre des langues qui ont existé. Jacques Leclerc estime que la durée de vie moyenne des langues est de 2000 à 5000 ans, certaines (comme le gotique, ou le dalmate) n'ayant vécu que quelques petites centaines d'années¹². David Crystal considère qu'il a dû exister, depuis que l'Homme parle, au moins 150 000 langues, mais les estimations de ses collègues varient entre 30 000 et 500 000¹³.

¹⁰ D. Crystal, *Cambridge Encyclopedia of Languages*, Ed. 2010, p. 373.

¹¹ *Conversations sur la langue*, 2007, p.47.

¹² [axl.cefanel.ulaval.ca /expansion des langues](http://axl.cefanel.ulaval.ca/expansion-des-langues).

¹³ D. Crystal, *op.cit.*, p.295)

La vitalité d'une langue dépend évidemment de son nombre de locuteurs. De ce point de vue, les situations sont très inégales : 5% des langues sont parlées par 95% de l'humanité et 95% des langues sont parlées par 5% de l'humanité. Il n'y a que dix langues qui ont plus de 100 millions de locuteurs, alors qu'il y en a 3500 qui en ont moins de 10 000. Plusieurs centaines de langues sont même parlées par moins de 100 personnes, et quelques-unes par moins de dix. Si l'on considère qu'une langue est en voie de disparaître si elle a moins de 10 000 locuteurs, alors plus de la moitié des langues actuelles sont dans ce risque¹⁴.

Le fait qu'une langue perde ses locuteurs et disparaisse est la plupart du temps dû au fait qu'une langue « dominante », peu à peu, pour des raisons diverses, s'est imposée à eux et a fini par devenir la langue de leurs enfants. La domination d'une langue est quasiment toujours la conséquence de la domination politique, économique, scientifique ou culturelle. Il disparaît actuellement une langue toutes les deux semaines, soit plus de vingt par an. La plupart des spécialistes estiment qu'à la fin du siècle la moitié des langues actuelles auront disparu. Mickaël Krauss considère que 20 à 50% des langues sont en déclin et qu'il se pourrait même que 90% soient mortes avant la fin du XXI^{ème} siècle¹⁵.

Le monde a pris conscience depuis les années 1990 de l'ampleur du risque. En 1992, le Conseil de l'Europe a adopté une « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » ; en 1996, l'UNESCO a produit une première édition d'un « Atlas des langues en danger » (qui en est désormais à sa troisième¹⁶) ; la même année, elle a signé avec plusieurs ONG une « Déclaration universelle des droits linguistiques ». Plusieurs États ont introduit dans leur législation des dispositions visant à soutenir les langues minoritaires, mais elles sont souvent plus formelles que réelles : le processus de disparition massive de langues se poursuit inéluctablement. Dans un ouvrage qu'il a publié en 2000 (*Halte à la mort des langues*), Le Professeur Claude Hagège exprime sa forte inquiétude : « la mort des langues, écrit-il, est un des désastres culturels les plus inexorables ».

1.4- La suprématie de l'anglo-américain.

L'autre caractéristique linguistique contemporaine est l'expansion de l'anglo-américain. Il est langue officielle dans 54 pays, langue quotidienne dans plus de 70, et langue officielle ou de travail dans les grandes organisations internationales. Il tend à devenir langue véhiculaire pour la planète entière dans les domaines de la finance, du commerce, de l'industrie, des sciences, du tourisme et de l'informatique, et à un moindre degré (mais de plus en plus) dans la publicité, la vie interne des entreprises et les formations supérieures de cadres et d'ingénieurs. Il est aussi la langue la plus étudiée et parfois la langue d'enseignement scolaire dans des pays non-anglophones. En outre, par un effet de mode, parce que le fait de montrer qu'on connaît et qu'on aime l'anglais est une manière de montrer que l'on est moderne, il s'introduit de plus en plus de mots

¹⁴ Louis-Jean et Alain Calvet, *Les confettis de Babel*, 2013, p. 122 et sv.

¹⁵ « *The world language in crisis* », *Language* 68/1, 1992.

¹⁶ Cet Atlas ne répertorie que 300 langues sur les 3500 qui auront sans doute disparu d'ici à la fin du siècle. Il n'en constitue cependant pas moins un outil essentiel d'approche du problème. Il est consultable en ligne.

anglais dans les parlers quotidiens dans beaucoup de pays. Plus l'« american way of life » (sic) attire, plus l'anglomanie progresse.

Même si ce qui se propage ainsi n'est souvent qu'une sorte de « globish » (global english, limité à 500 mots), on peut se demander si l'anglais n'est pas en train de devenir la langue mondiale, et si en outre la mondialisation n'amplifie pas le phénomène. Les experts considèrent que plus du tiers de la population du globe a une certaine connaissance de l'anglais et que, étant donné l'augmentation exponentielle de ceux qui l'apprennent (ils étaient 100 millions il y a deux ans, ils sont 2 milliards actuellement), ce sera bientôt plus de la moitié de la planète qui le comprendra et qui l'utilisera plus ou moins.

S'il y a des raisons de s'inquiéter des effets de l'anglomanie sur les langues vernaculaires, il y a aussi des raisons de penser que la suprématie de l'anglais n'a rien de définitif. Son expansion est la conséquence de la puissance économique, technologique et scientifique des États-Unis, et l'histoire démontre que les langues ne dominent plus quand les empires qui les parlent s'effondrent : le développement économique de la Chine pourrait affaiblir la puissance américaine et donc celle de sa langue. Plusieurs observateurs estiment que le recul serait déjà amorcé : le chinois est de plus en plus parlé hors de Chine ; la présence de l'anglais sur Internet diminue au profit d'autres langues ; les appels à soutenir la diversité linguistique se multiplient ; plusieurs États ont désormais des législations pour résister à l'avancée de l'anglais. Selon le linguiste anglais David Graddols, 8% des habitants du monde sont anglophones, mais ils ne seront plus que 5% d'ici à 2050¹⁷. Son collègue Nicolas Ostler résume ce que devrait être l'avenir de l'anglais : « L'anglais international est une langue véhiculaire (une lingua franca), et par nature une langue véhiculaire est une langue utilitaire. Quand elle cesse d'être utile – quelle qu'ait été son étendue – elle disparaît ... »¹⁸.

Le jour où d'autres langues prendront le relai n'est évidemment pas proche. Tous les spécialistes s'accordent pour dire que, si l'on doit à la fois disposer d'une langue véhiculaire mondiale et éviter la disparition massive de langues vernaculaires, donc l'uniformisation culturelle du monde, la seule solution est la promotion du bilinguisme. Utiliser l'anglais véhiculaire n'est pas contradictoire avec la préservation de la diversité culturelle si on ne le laisse pas phagocyter les langues vernaculaires ni les remplacer. Il faut pour cela préférer, comme le dit Hagège, le bilinguisme au mimétisme.

2- LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

2.1- Le poids de la francophonie.

La langue française est avec l'anglais la seule langue qui soit présente sur les cinq continents. Elle est parlée, à des degrés divers, dans 70 pays et au total dans 102 territoires. Elle est langue officielle ou co-officielle dans 29 États.

Le nombre des francophones « stricto sensu » (c'est-à-dire capables d'utiliser le français dans n'importe quelle situation) est de 130 millions, mais le nombre total des

¹⁷ Why global english may mean the end of english as a foreign language, 2006.

¹⁸ The last lingua franca, 2010.

francophones, qui utilisent plus ou moins le français (comme langue première, seconde ou officielle), est de 274 millions, dont 212 l'utilisent quotidiennement. Si l'on ne comptabilise que les locuteurs « langue maternelle », la langue française est la 11^{ème} langue la plus parlée. Mais si l'on comptabilise la totalité de ses locuteurs, elle est la 5^{ème} langue la plus parlée.

La vitalité du français (c'est-à-dire son degré de diffusion) est incontestablement forte. Elle est, après l'anglais, la 2^{ème} langue la plus apprise dans le monde (125 millions d'apprenants chaque année). Selon l'Observatoire international de la langue française (organisme officiel de l'Organisation internationale de la francophonie), le français est, en nombre d'utilisateurs, la 3^{ème} langue des affaires, la 2^{ème} langue d'information internationale, et la 4^{ème} langue sur Internet.

Cet Observatoire et le spécialiste de la comparaison des langues, Louis-Jean Calvet, prenant en compte des critères tels que le fait que le français est présent dans un très grand nombre d'endroits différents sur toute la planète, qu'il est langue officielle ou nationale dans beaucoup de pays, qu'il est langue officielle ou de travail dans plusieurs des principales organisations internationales, qu'il est appris comme langue étrangère dans la quasi-totalité du monde, estiment que le français est par son « poids », donc par sa vitalité, par son influence, la 2^{ème} langue après l'anglais.

2.2- L'Organisation internationale de la francophonie (L'OIF).

La langue française n'était au Moyen âge la langue que du petit domaine royal des premiers capétiens. Son expansion est la conséquence de l'accroissement du domaine du roi, du rayonnement culturel de la France, des conquêtes militaires, des émigrations, des missions religieuses et des colonisations. À la fin du XIX^{ème} siècle, le géographe Onésime Reclus a pour la première fois donné un nom à l'ensemble des territoires où l'on parlait le français : la francophonie. En faisant cela, il donnait un début d'existence politique à « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue¹⁹ ». Pour lui, qui est partisan de la colonisation, « la langue est le « socle des empires », et la diffusion du français doit permettre l'expansion de l'empire colonial français²⁰. Dans le demi-siècle qui a suivi, la colonisation a effectivement produit ses effets en matière de diffusion du français.

Le mot « francophonie » n'a cependant plus été utilisé avant les années 1960. C'est au moment de la décolonisation que l'idée d'organiser la communauté de ceux qui parlent le français fait surface: le sénégalais Senghor propose alors que l'on fasse un « *Commonwealth* » à la française²¹. On aurait pu supposer que les pays devenus indépendants allaient s'empresse d'éradiquer la langue des colonisateurs : Senghor, dans un article de la revue *Esprit* considéré comme fondateur de la francophonie, écrit en 1962 qu'il vaut mieux se servir « de ce merveilleux outil trouvé dans les décombres

¹⁹ O. Reclus, France, Algérie, colonies, 1880. Cité par ladocumentationfrancaise.fr (page: Les pères de la francophonie), consultée le 6-10-2016).

²⁰ O. Reclus, *Le plus beau royaume sous le ciel*, Hachette, 1889, P.842 (cité par la [documentation française.fr](http://ladocumentationfrancaise.fr), page Les pères de la francophonie, consultée le 6-10-2016).

²¹ Il convient de préciser, comme le rappelle le linguiste Bernard Cerquiglini, que « le terme francophonie était déjà fort utilisé au Québec quand Senghor l'a repris » (« Une langue en partage », *Le Magazine littéraire*, n°451, mars 2006, p. 36-37).

du colonialisme ». Avec le tunisien Bourguiba, le nigérien Diori et le cambodgien Sihanouk, il agit pour doter les pays francophones d'une institution commune, ce qui débouche sur la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (l'ACTT) en 1970, qui deviendra l'Agence de la francophonie en 1985, puis l'Organisation internationale de la francophonie (l'OIF) en 2005.

L'organisation du monde francophone n'est donc en rien une initiative de la France qui aurait souhaité conserver une influence dans ses anciennes colonies. Le gouvernement français au contraire, dans les années 1960, n'y était guère favorable, et ce sont les pays fraîchement décolonisés qui ont décidé de conserver l'usage du français et de s'organiser en une communauté, dont l'OIF est le centre. Elle regroupe 80 pays (pas tous francophones mais tous en principe en lien avec le monde francophone), ce qui en fait un espace de près d'un milliard d'habitants (14% de la population mondiale). Les membres de cette organisation, selon la charte adoptée en 1987, ont « en partage » la langue française et « les valeurs universelles ». Elle est pilotée par un secrétaire général (Boutros Boutros-Ghali, puis Abdou Diouf, et depuis 2014 Michaëlle Jean, ancienne gouverneure et commandante en chef du Canada). Le sommet des chefs d'États et de gouvernement, qui se réunit tous les deux ans, est la plus haute instance politique de l'OIF. Elle dispose d'un organe consultatif, l'Assemblée parlementaire de la francophonie, et de quatre opérateurs : l'AUF (Agence universitaire de la francophonie (qui fédère 800 établissements), TV5 Monde (qui diffuse dans 200 pays), l'AIMF (Association internationale des maires francophones, réseau de 265 villes dans 49 pays), et l'université Senghor d'Alexandrie (qui forme des cadres francophones).

Dotée avec ses opérateurs d'un budget de plus de 200 millions d'euros (dont plus de la moitié versée par la France), elle conduit des projets visant l'usage et la valorisation de la langue française, mais son action est loin de se limiter au domaine linguistique : elle agit pour contribuer au règlement des conflits interétatiques, développer la démocratie, soutenir les droits de l'homme, le développement économique, la diversité culturelle, l'éducation et la formation, le développement durable, l'égalité hommes-femmes... L'OIF n'est pas une agence de promotion d'une langue mais une organisation politique.

2.3- La francophonie linguistique et la francophonie économique.

Cette conception de la francophonie est loin de satisfaire tous ceux qui sont préoccupés par la question de l'avenir du français. Trois types de réactions se font entendre :

1. La première reproche à l'OIF de s'occuper inutilement d'autres sujets que de la langue : l'ouvrage « La francophonie pour quoi faire ? » coordonné en 2000 par le linguiste Bernard Cerquiglini considère par exemple qu'on peut faire du commerce en anglais, qu'on peut faire de la démocratie dans n'importe quelle langue, et que ce que devraient faire ensemble les francophones, c'est « une seule chose, une seule mais immense : combattre l'uniformisation du monde ²² ».

²² Bernard Cerquiglini et al. , La francophonie pour quoi faire ?, 2000, cf. notamment p. 394. Cette réaction est également exprimée par le linguiste Jacques Leclerc, qui écrit par

2. La seconde lui reproche sa composition : plusieurs territoires fortement francophones n'en sont pas membres (Algérie, Israël, Louisiane...), alors qu'elle accepte des membres qui n'ont qu'un lien ténu avec le français (Qatar, Chypre...): un récent rapport parlementaire français, par exemple, propose qu'elle recentre son action sur le premier cercle des états membres réellement francophones ²³.
3. La troisième réaction consiste à lui demander d'intensifier son action en faveur du développement économique de ses membres, comme le font d'ailleurs les espaces hispanophones et arabophones : c'est ce que suggère le même rapport parlementaire : « la langue française et son poids sont un atout pour se renforcer dans l'économie et le commerce mondial ».

De ces trois évolutions possibles, c'est la troisième qui est actuellement retenue par l'OIF. La secrétaire générale a récemment déclaré : « Au cœur de ma mission, la stratégie économique est fondamentale », « Nous devons démontrer que la langue française est une plus-value »²⁴. L'Observatoire de la langue française de l'OIF ne manque d'ailleurs pas de préciser dans son dernier rapport qu'une étude démontre que les échanges commerciaux entre deux pays de l'espace francophone sont 22% plus importants qu'entre deux pays n'appartenant pas à cet espace, et que ceci induit un supplément de PIB de 6 % en moyenne.

Cette orientation « économique » est certes affirmée et encouragée, mais la constitution de l'OIF (sa charte) ne lui donne pas beaucoup de leviers d'action pour avancer résolument en ce sens, ce qui a d'ailleurs conduit l'auteur d'un récent rapport remis au Président de la République français à suggérer de transformer l'OIF en une « Union économique francophone sur le modèle de l'Union européenne »²⁵. Faut-il soutenir la langue pour sauvegarder la diversité culturelle du monde ou faut-il s'appuyer sur la langue pour développer l'économie ? l'OIF penche plus pour la seconde direction, mais le débat n'est sans doute pas clos.

2.4- L'avenir du français dans le monde.

Selon les prévisions démographiques, qui annoncent une forte croissance de la population africaine, les francophones (aujourd'hui 274 millions) pourraient être 750 millions en 2060. Leur part dans la population mondiale passerait de 3 à 8%, alors que celle des anglophones passerait de 8 à 5%²⁶. Même si l'anglais reste dominant en tant que langue véhiculaire, il devrait alors y avoir dans le monde plus de locuteurs quotidiens francophones que de locuteurs quotidiens anglophones.

exemple : « les sommets de la francophonie sont donc devenus un club politique qui n'a plus grand chose à voir avec la langue française, sauf de façon secondaire » (cefan.ulaval.ca).

²³ Pouria Amirshai, Rapport sur la francophonie, Assemblée nationale, 2014.

²⁴ Le Un, n°98, 16 mars 2016.

²⁵ Rapport Attali, 2014.

²⁶ Richard Marcoux et Marie-Eve Harton, « Et demain la francophonie : essai de mesure démographique à l'horizon 2060, Cahier de l'ODSEF, Université de Laval, 2012, p. 14.

85% des francophones seront alors en Afrique, dans des pays où le français est langue officielle mais souvent non pas langue maternelle mais seconde, donc apprise à l'école. Il faudra, pour que les générations futures consolident l'usage du français, que l'école puisse le leur apprendre. Or l'école en Afrique va mal : la scolarisation primaire est loin d'être généralisée (62% au Sénégal, 35% au Tchad...) et la formation des maîtres est très insuffisante. Sans amélioration, le français pourrait reculer au profit des langues locales, de l'arabe ou de l'anglais. Une étude de 2014 prédit que le nombre des francophones, selon que la scolarisation est ou non améliorée, pourrait varier entre 130 et 770 millions²⁷ : l'avenir du français se joue en grande partie en Afrique.

Il est en outre quatre autres sujets de forte inquiétude pour l'avenir du français :

1. Son utilisation comme langue véhiculaire se réduit au profit de l'anglais, ce qui est sans doute inévitable dans beaucoup de secteurs (commerce, transports, sciences...). Mais rien ne prédispose l'anglais à être la seule langue véhiculaire : le français peut, comme bien d'autres langues, être soutenu dans cette fonction, à condition d'une forte volonté politique. Les francophones auront-ils la volonté d'investir dans le maintien et le développement de l'usage véhiculaire du français ?
2. Son utilisation recule fortement dans la communication scientifique : tous les indicateurs le démontrent : une étude de l'OIF, par exemple, portant sur 420 000 articles recensés par le Web of Science, révèle que 98% des publications (toutes disciplines confondues) sont rédigées en anglais, le français arrivant en seconde position mais avec seulement 6% des publications²⁸. S'il est vrai qu'une première communication sur une découverte doit être désormais publiée dans la langue véhiculaire mondiale, il est beaucoup de situations où celle-ci n'est utilisée que par soumission à une mode : les scientifiques francophones sauront-ils éviter de se laisser entraîner vers le « tout-anglais » quand ce n'est pas nécessaire ?
3. Son utilisation comme langue internationale décline. Il est langue officielle ou de travail dans beaucoup d'organisations (l'ONU, l'UE, l'OMC, l'OCDE,...), mais toutes utilisent de plus en plus l'anglais (la part des documents rédigés en français par la Commission européenne est passé de 40% en 1997 à 6% en 2014²⁹). Une langue moins parlée sur la scène internationale perd des locuteurs chez les politiques et les diplomates, chez les administratifs, puis chez les usagers. Les responsables politiques francophones, qui se laissent parfois séduire par la mode de l'anglo-américain, auront-ils la volonté de défendre la présence du français dans les institutions internationales ?
4. Son utilisation recule dans des pays historiquement francophones : en Tunisie, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Haïti, au Cambodge, au Vietnam,

²⁷ Rapport Attali, 2014, p.44.

²⁸ Cf. Rapport La langue française dans le monde, 2014, p. 563

²⁹ Rapport Amirshai, DGLFLF, 2015, p.92.

au Laos, en Roumanie, en Tunisie, au Sénégal³⁰... La France saura-t-elle intensifier sa coopération avec ses pays de façon à ce que l'usage du français s'y maintienne ?

Comme le dit le rapport parlementaire 2014 sur la francophonie (p.45), « aucune langue ne peut se prévaloir d'une position acquise si elle n'est pas vraiment soutenue par une vraie politique de promotion ». La France entretient un réseau de 161 centres culturels, 488 établissements scolaires d'enseignement en français, près de 800 alliances françaises, et finance une coopération en matière d'enseignement, de formation supérieure, de recherche et de tourisme. Mais les crédits sont en diminution alors que des pays comme l'Allemagne et l'Espagne augmentent les leurs et que l'anglais gagne sans cesse du terrain. L'attractivité du français ne se maintiendra pas sans un accroissement des investissements, qui sont importants mais insuffisants pour que l'hypothèse de 770 millions de francophones en 2060 devienne une réalité.

3- LA FRANCE ET LE FRANÇAIS.

3.1- La langue française et les langues de France.

La Constitution proclame que « le français est la langue de la République et que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la République ». Il y a donc plusieurs langues officiellement reconnues en France, mais le français est la seule langue de la « respublicae », de l'espace public, donc la seule langue des institutions publiques et de l'administration. Le Conseil constitutionnel, en 2011, a précisé que la reconnaissance officielle des langues régionales marque l'attachement du pays à ce patrimoine mais ne crée aucun droit pour leurs usagers. La France n'a d'ailleurs pas pu ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires : le Conseil constitutionnel a jugé que c'était impossible parce que cette ratification créerait des droits pour des minorités alors que la Constitution proclame l'indivisibilité de la République. La France a des langues, mais la République n'en a qu'une.

Bien que les langues régionales soient constitutionnellement reconnues, ni la Constitution ni la loi n'en dressent la liste. Le ministère de la Culture a cependant publié une liste des « langues de France », définies comme « les langues régionales ou minoritaires parlées par des citoyens français sur le territoire de la République depuis assez longtemps pour faire partie du patrimoine culturel national et ne sont langue officielle d'aucun État ». Cette liste comporte 79 langues « de France » : 73 régionales (dont 21 parlées en métropole et 52 outre-mer) et 6 non-territoriales (arabe dialectal, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol, romani, yiddish, auxquelles s'ajoute la langue des signes française. Au-delà, il se parle en France de nombreuses langues d'immigration (environ 400) mais aucune n'a de statut ni de reconnaissance officielle.

Le français est parlé par la quasi-totalité de la population. Sous la Révolution, seuls 20% des français le parlaient et aujourd'hui ils sont 99,4%³¹. Il n'y a guère qu'environ 400 000 personnes (sur plus de 66 millions) qui ne le parlent pas du tout. En outre, les données concernant les langues autres montrent que leur transmission

³⁰ Cf Rapports Attali, p.35 et Amirshai, p.18-19

³¹ Selon une enquête INSEE de 2011 : cf Rémi Caron, op. cit.

s'érode de génération en génération. Selon le démographe François Héran par exemple, « l'arabe bénéficie d'une expansion spectaculaire dans les générations récentes mais en association croissante avec le français, au point que sa transmission monolingue est devenue une rareté », et ceci est vrai pour toutes les langues régionales et minoritaires³². Le nombre des français non-francophones est résiduel, et il continue à se réduire.

Selon une enquête de l'INED, plus d'un quart de la population française parlerait également une autre langue que le français et serait donc bilingue. Les langues les plus parlées seraient l'arabe dialectal (3 ou 4 millions de locuteurs), les créoles et le berbère (près de 2 millions), l'alsacien (548 000), l'occitan (526 000), le breton (304 000), les langues d'oïl (204 000), le catalan (environ 100 000), le francique mosellan (78 000), le corse (60 000), le basque (44 000)³³. Mais, Comme le dit Pierre Encrevé, « quand on déplore l'état du français, on néglige ce fait établi qu'on n'a jamais autant ni aussi bien parlé et écrit le français dans l'ensemble de la population »³⁴.

3.2- La norme et la liberté constitutionnelle.

Si le français se porte bien au plan quantitatif, qu'en est-il au plan qualitatif ? Comme le poursuit Encrevé, l'unification linguistique « n'empêchera pas les esprits chagrins de prétendre que la langue est en danger, qu'elle est peut-être généralisée mais méconnaissable »³⁵. C'est ici la question du « bien parler » et du « mal parler » qui est en cause, du respect ou du non-respect du « bon français », de la « norme ».

En réalité, il n'existe pas un seul français, mais plusieurs. Le français, comme toute langue, est un ensemble de variétés (dialectes, patois, sociolectes, idiolectes) : la norme est l'une de ces variétés. Depuis quelques dizaines d'années, le respect de la norme, tend à se relâcher, au point qu'Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, affirme que « la nouveauté est qu'à l'image de la société la langue tend à se fragmenter », que « le français tel qu'on le parle, tel qu'on l'entend, ignore les règles élémentaires de la grammaire et de la syntaxe », que « chacun tend à considérer qu'il peut user de la langue à sa manière », et que « la communication est malaisée dans la France d'aujourd'hui »³⁶. D'autres cependant, des écrivains, des linguistes, considèrent que l'évolution des langues est un phénomène universel et nécessaire, et comme Victor Hugo que « le jour où les langues s'arrêtent c'est qu'elles meurent »³⁷ et qu'il faut « mettre un bonnet rouge au dictionnaire »³⁸. Alain Rey ne dit pas autre chose quand il regrette que « depuis Malherbe on s'échine à aplatir le français », ou quand il rappelle qu'« il n'y a ni bonne ni mauvaise langue, sauf dans les éloges et la calomnie »³⁹.

³² « Une approche quantitative de l'intégration linguistique en France », Hommes et migrations n°1252, nov.-déc. 2004, p. 15-17-22.

³³ Cf. notamment le site de la DGLFLF, Les langues de France, références 2016, ainsi que le rapport Rémi Caron, op.cit.

³⁴ Conversations sur la langue française, 2007, p.23.

³⁵ Ibid., p. 23-24.

³⁶ « Ma patrie c'est la langue française - Albert Camus », discours à l'Académie française, 5 décembre 2009 – academiefrancaise.fr.

³⁷ Préface de Cromwell, 1827.

³⁸ Les Contemplations, Livre premier, VII.

³⁹ L'amour du français, 2007, p.275 et p.35.

La notion de faute par rapport à une norme n'a d'ailleurs pas d'existence juridique en France. Les évolutions de notre époque qui s'écartent du prétendu bon usage sont bien connues : utilisation abusive de préfixes (anti, super, hyper,...) disparition du « ne » de négation, doublement du sujet par un pronom, mauvais accord des participes passés, irrespect de l'orthographe, multiplication des anglicismes et de mots en verlan, forme d'écriture phonétique ou en rébus dans les SMS... La Constitution n'autorise cependant pas à les considérer comme des fautes. Le Conseil constitutionnel, en 1994, a rappelé que la Déclaration des droits de l'homme proclame que : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement... », ce qui implique selon le Conseil « le droit pour chacun de choisir le terme jugé par lui le mieux approprié à l'expression de sa pensée ». En France, il n'y a pas de bon usage officiel.

En matière de « faute de français », le droit est une chose, et le point de vue des usagers en est une autre. L'opinion générale est qu'il existe une norme et que les écarts sont des maladroites ou des fautes. En réalité, il existe des usages divers de la langue, et la norme est, selon la définition du Dictionnaire de linguistique⁴⁰ « celui qui doit être choisi parmi les usages (...) si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel ». La norme était au XVIII^e siècle, selon Vaugelas, « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour » ; elle est désormais le « français standard », qui est en réalité la langue écrite. Si la Constitution ne donne aucune existence juridique à cette norme, l'État contribue cependant à ce qu'elle soit la référence, notamment en l'utilisant comme langue d'enseignement. Elle n'a aucun caractère ni officiel ni juridiquement contraignant, mais le fait qu'elle soit enseignée, et donc obligatoire pour les élèves sinon pour les citoyens, et qu'elle soit omniprésente par l'écrit, a pour conséquence qu'elle fait consensus, même pour ceux qui la maîtrisent mal ou qui s'en affranchissent. La norme est une convention sociale : comme toutes les conventions, elle est plus ou moins respectée.

C'est par rapport à cette norme qu'il existe un certain relâchement depuis un demi-siècle. Ce serait un problème grave s'il engendrait une difficulté à communiquer, mais comme le précise Bernard Cerquiglini « aucune étude sérieuse n'a fait apparaître une quelconque perte de qualité »⁴¹. La sociologie démontre d'ailleurs qu'il existe un relâchement depuis la même époque par rapport à la plupart des normes sociales (de la politesse, la famille, les mœurs, les vêtements...). L'évolution du rapport des français à la norme est plus un problème sociologique que linguistique.

3.3- Les initiatives de l'Etat sous la Cinquième République.

Si la Constitution ne donne à aucune institution le pouvoir de réglementer la langue, l'Etat, depuis les années 1960, a pris des initiatives pour influencer sur l'évolution du français, de son utilisation mais aussi de sa structure. La plus symbolique est sans aucun doute la modification constitutionnelle de 1992, qui proclame le français « langue de la République ». En réalité cette décision ne fait que confirmer en droit une situation

⁴⁰ Larousse, 2012.

⁴¹ In J. Klinkenberg, La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle, Les impressions nouvelles, 2015, p.7.

de fait, mais elle est cependant capitale en ce qu'elle rend désormais impossible d'utiliser une autre langue dans l'«espace public».

Mais c'est bien avant que l'État a commencé à intervenir en matière linguistique. Au milieu du XX^{ème} siècle, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer l'intrusion croissante de mots anglais dans le vocabulaire français : en 1964, Etiemble publie son célèbre « Parlez-vous franglais ? ». Dans la même période, la décolonisation fait naître des interrogations sur l'avenir du français. Le gouvernement décide alors d'agir pour défendre et promouvoir la langue. Au fil des années, des mesures seront prises dans trois directions.

L'une est la mise en place de dispositifs d'observation, d'analyse, et de valorisation du français: en 1966 est créé un Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, qui devient en 1973 Haut comité de la langue française, puis qui en 1984 est divisé en Haut conseil de la langue française et Commissariat général à la langue française. Ces deux institutions sont en 1989 transformées en Conseil supérieur et Délégation générale à la langue française, laquelle devient en 2001 Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Au-delà des péripéties politiciennes qui sont à l'origine de ces évolutions, il est manifeste que les gouvernements de la Cinquième République –ce qui n'avait jamais été le cas depuis la Révolution – se saisissent directement de la question de la langue.

Une autre direction dans laquelle l'État a agi est la création de droits linguistiques pour les citoyens. En 1975, la loi Bas-Lauriol impose l'usage du français dans les documents de mise en vente de produits, les contrats de travail et les affichages des services publics : son objectif était, tout en limitant l'intrusion des anglicismes, de donner le droit d'être informés en français aux consommateurs, aux salariés et aux usagers des services publics. En 1976, une circulaire précise que l'enseignement doit être dispensé en français et que les mémoires et les thèses doivent être rédigés et soutenus en français. En 1994, la Loi Toubon affirme que le français est la langue de l'enseignement, du travail et des services publics, reprend les dispositions de la loi Bas-Lauriol, leur ajoute l'obligation d'utiliser le français pour les factures et les quittances, les garanties, les modes d'emploi, la publicité, les transports en commun, les inscriptions sur la voie publique, les communications dans les colloques et les congrès, et crée des sanctions pour les contrevenants. A diverses reprises, des circulaires du Premier ministre (en 1994, en 1996, en 2003, en 2013) imposent aux administrations d'utiliser le français, et notamment d'éviter d'employer des mots étrangers. Dans toutes ces situations, le gouvernement n'intervient pas sur la langue proprement dite mais veille aux droits des citoyens. Ce faisant, il cherche à agir aussi pour défendre le français face à l'anglais.

La quatrième direction d'action de l'État est l'incitation à faire évoluer la langue elle-même. Cette volonté s'est manifestée dans trois domaines: la création dès 1972 de commissions de terminologie chargées de proposer des mots français pour éviter, chaque fois que nécessaire, l'utilisation de mots étrangers ; la publication en 1990 de recommandations de modifications de l'orthographe visant à corriger des irrégularités et des anomalies ; la publication en 1999 de recommandations visant à féminiser les noms de titres et fonctions appliqués aux femmes. Dans tous ces cas, le gouvernement s'applique à lui-même les évolutions qu'il souhaite (il met en œuvre ses recommandations dans les secteurs publics et l'enseignement) mais il ne les impose pas

aux citoyens : la Constitution ne le lui permet pas. Cette action incitative dans ces trois domaines engendre évidemment, surtout pour les deux dernières, des débats dans la société. L'usage les adoptera ou ne les adoptera pas.

3.4- Les faiblesses et les forces du français en France.

La langue française se porte-t-elle bien ? On entend souvent dire qu'elle serait « menacée », « en crise », voire « en déclin ». Alain Rey constate que la croyance que le français serait « abandonné » et « maltraité » est un sujet qui « envahit livres et périodiques » : abandonné par ceux qui lui préfèrent l'anglais, et maltraité par ceux qui ne savent plus la parler correctement⁴². En réalité, cette crainte n'est pas récente : en 1910, alors que l'usage du français commençait seulement à se généraliser, un ouvrage intitulé « Le péril de la langue française » affirmait déjà que « notre langue, si claire, si logique et si distinguée, est en train de s'obscurcir, de s'épaissir, de se déformer et de se vulgariser »⁴³. Depuis, il n'a pas cessé de se publier des essais et des pamphlets sur ce thème. Qu'en est-il réellement ? La langue française est-elle en danger ?

Comme toutes les langues, le français présente des faiblesses et des forces, mais rien n'autorise à douter de son avenir. Ses faiblesses sont pour l'essentiel les suivantes :

1. La première est l'anglomanie croissante : l'emprunt de mots à une autre langue a toujours existé. Le problème actuel est que l'anglais envahit le français même quand ce n'est pas nécessaire. Les linguistes considèrent que cette mode ne met pas en danger la structure du français mais contribue à sa dévalorisation, et mettent en cause les élites (politiques, diplomates, journalistes, chefs d'entreprises, universitaires) qui cèdent à cette mode et qui, en conséquence, l'encouragent.
2. La seconde est la faiblesse de la transmission par le système éducatif : 20% des jeunes sortent de l'école primaire sans savoir véritablement lire et 40% n'ont pas une maîtrise de la langue suffisante⁴⁴. A la fin du collège, 15% ont une maîtrise réduite ou n'ont aucune maîtrise des compétences langagières attendues et sont dans l'incapacité de poursuivre une formation⁴⁵. Le niveau en orthographe s'effondre durablement chez tous les jeunes, y compris les bons élèves⁴⁶. 20% des jeunes de 17 ans ne maîtrisent pas les fondamentaux du français⁴⁷. Une grande partie de la population n'a pas d'aisance avec la langue.
3. La troisième est le recul de la culture de l'écrit au profit de la culture de l'écran. Selon une enquête de l'INSEE (en 2011), le temps de lecture a diminué de plus d'un tiers depuis 1986, et les français passent désormais près de cinq heures par jour devant un écran contre seulement 9mn

⁴² L'amour du français, op.cit. , p.12.

⁴³ Vincent Claude, Le péril de la langue française, J. de Geord, 1910.

⁴⁴ Note d'info de la DEPP n°20, Ministère de l'Éducation nationale, 20 juillet 2016, p.2.

⁴⁵ Ibid. n°21, juillet 2016.

⁴⁶ Ibid., n°28, novembre 2016.

⁴⁷ Ibid., n°14, mai 2016.

devant un écrit⁴⁸. La société n'a plus l'attachement qu'elle avait pour la langue.

Mais le français dispose aussi en France de grandes forces. Elles sont au moins au nombre de six :

1. Il est parlé sur la totalité du territoire, par 99,4%. Un quart des français sont plus ou moins bilingues, mais la quasi-totalité parle le français. Seules 400 000 personnes (sur un total de plus de 66 millions) ne le parle pas, et ce nombre continue à diminuer de génération en génération.
2. Il dispose d'un statut constitutionnel de langue officielle, ce qui garantit qu'il soit la langue obligatoire de l'État et des collectivités territoriales, des institutions de la République, de l'enseignement. Les autres langues de France sont certes reconnues comme des éléments patrimoniaux mais elles ne peuvent se substituer au français dans la République.
3. Il est soutenu par une loi qui en impose l'usage dans des situations où il pourrait être concurrencé, notamment par l'anglais, et par l'existence des commissions de terminologie qui proposent des créations de termes nouveaux pour des réalités nouvelles de façon à l'enrichir tout en évitant qu'il soit envahi de termes étrangers.
4. Il est valorisé par l'Académie française, qui veille à son utilisation et à son rayonnement. La Constitution garantit à chaque citoyen le droit de parler comme il le veut, et l'Académie n'a plus le statut de gendarme de la langue que lui avait donné Richelieu, mais elle a en revanche une autorité morale qui lui permet d'influer sur son évolution.
5. Il est soutenu par plusieurs dispositifs dépendant du gouvernement, qui analysent ses usages, veillent à l'application des mesures prévues par la loi et la réglementation en matière d'obligation d'utiliser le français, mettent en place des opérations de valorisation.
6. Enfin, et peut-être surtout, il est une langue de culture, et d'une culture reconnue et admirée : l'immense patrimoine littéraire et culturel en français en fait une langue attractive, étudiée et la plus apprise dans le monde après l'anglais.

Les trois faiblesses du français en France sont inquiétantes. L'anglomanie croissante, l'insuffisance de sa transmission et le recul de la culture de l'écrit créent toutes les trois un désintérêt des français pour leur langue et donc un recul de l'attachement qu'ils lui portent, ce qui ouvre la porte à l'anglomanie envahissante. A court terme, ceci est dommageable pour la communication et l'expression mais n'entraîne pas une évolution de la structure même de la langue. Les forces qui sont les siennes, et dont peu de langues disposent, assurent au contraire son avenir en France. La vision décliniste de la langue française n'est pas justifiée. Mais, sur un très long terme, il ne faudrait pas que les faiblesses prennent le pas sur les forces.

⁴⁸ insee.fr, page vie politique et sociale ; et lemonde.fr, 10-11-2011.

En tous cas, pour l'heure, comme l'écrit Pierre Encrevé en référence aux langues qui ont résisté à des conditions défavorables, « le français est une langue armée pour vivre bien plus longtemps encore que ces langues sans défense qui ont pourtant si bien survécu » ; « elle fait partie des langues les mieux pourvues pour traverser le temps⁴⁹ ».

CONCLUSION : L'INDISPENSABLE BILINGUISME.

Parmi les dizaines ou centaines de milliers de parlers qui existent sur la planète, 6000 environ sont reconnus comme des langues, et parmi ces 6 000 le français est par son poids, la deuxième langue. Mais beaucoup de langues sont en danger : il en disparaît deux par mois, et il en disparaîtra vraisemblablement la moitié et peut-être beaucoup plus d'ici à la fin du siècle.

La raison de ces disparitions est le plus souvent la conséquence du contact, donc du conflit, entre les langues, une réalité qui s'explique par le contact et le conflit entre les communautés humaines, et qui conduit les langues dominées à s'affaiblir ou à disparaître face aux langues dominantes. Ce processus existe depuis toujours, mais il s'est accéléré depuis les colonisations du XVI^{ème} siècle, et il s'amplifie plus encore actuellement avec la mondialisation, au point que l'anglais se répand sur la planète entière. Le professeur Robert Philipson, qui a étudié le mécanisme de l'impérialisme linguistique dans un ouvrage devenu célèbre, dit que l'aboutissement de ce processus est fondé sur la conviction que « l'anglais est la seule langue dont le monde moderne a besoin ⁵⁰ », ce qu'un sénateur américain résume plus brutalement : « il y a 6 000 langues parlées dans le monde, et 5 999 de trop : l'anglais suffira ⁵¹ ».

L'affaiblissement et la disparition des langues engendrent l'affaiblissement et la disparition des cultures qu'elles portent. Petit à petit, la diversité culturelle se réduit sur la planète, au bénéfice surtout de la culture américaine. Il serait évidemment absurde de vouloir préserver artificiellement des langues qui enferment les communautés et les individus sur eux-mêmes. La connaissance d'autres langues, des langues véhiculaires, a de tous temps été nécessaire, elle est devenue aujourd'hui une nécessité absolue. La seule solution, si l'on veut en même temps préserver la diversité culturelle, est la généralisation du bilinguisme. Le conflit des langues engendre nécessairement une tendance à l'uniformisation, qui ne peut être évitée qu'en organisant, comme le recommande l'UNESCO, la cohabitation des langues, donc le bilinguisme.

La langue française, grâce à la démographie africaine, n'est pas elle-même en danger. Son nombre de locuteurs pourrait même être multiplié par trois en un demi-siècle, à une triple condition toutefois : que le développement de l'instruction primaire soit généralisé en Afrique, que l'Organisation internationale de la francophonie réussisse à fédérer fortement les pays réellement francophones pour qu'ils renforcent les

⁴⁹ Conversations sur la langue française, 2007, p.17

⁵⁰ Robert Philipson, *Linguistic imperialism*, 1992 (cité par J. Leclerc, axl. cefan. ulaval-ca, page La superpuissance et l'expansion de l'anglais, consultée le 15-11-2016).

⁵¹ Hervé Lavenir de Buffon, « Après la monnaie, la langue commune », Le Figaro magazine n°207, 22 juin 2003 (reproduit par Défense de la langue française : langue-française.org, janv. fév. 2003, p.16 ; consulté le 15-11-2016).

avantages que leur procure leur langue commune, et enfin que la France sache surmonter les faiblesses et faire fructifier les forces de sa langue.

Au dernier sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Antananarivo les 26 et 27 novembre derniers, les chefs d'État et de gouvernements des pays ayant le français en partage ont adopté une résolution qui trace une feuille de route qui pourrait former un espoir : ils demandent à l'OIF de « créer les conditions favorable à une concertation internationale de haut niveau sur la protection et la promotion de la diversité linguistique mettant l'accent sur le rayonnement de la langue française⁵² ». Seront-ils entendus ?

⁵² Site de l'OIF : francophonie.org.